

DHG collèges 2017 en Seine-Saint-Denis

La réforme du collège sur le dos de l'éducation prioritaire !

SUD Éducation, depuis 2013, dénonce une réforme de l'éducation prioritaire qui ne prévoit pas de moyens supplémentaires. Nous craignons alors que l'absence de prévision de moyens spécifiques ne conduise les établissements REP et REP+ à voir leurs heures progressivement rabaissées. A l'heure de l'arrivée des DHG dans les établissements pour la préparation de la rentrée 2017, on ne peut que constater que, malheureusement, nous avons raison : il n'y a plus d'éducation prioritaire sur le département.

Une preuve de ce démantèlement de l'éducation prioritaire : les heures certifiées ex-RAR, issues d'une réforme de l'éducation prioritaire précédente (la réforme Réseau ambition réussite, de 2006), ont définitivement disparu, après avoir été rognées pendant plusieurs années. Aujourd'hui, ce sont donc les établissements REP+, qui bénéficiaient encore d'une partie de ces heures, qui voient leur DHG la plus en baisse. A l'heure du rapport CNESCO sur les inégalités à l'école, le constat est accablant : aujourd'hui, c'est dans les REP+ du département que la DSDEN va piquer des heures pour essayer de camoufler la misère des moyens sur l'ensemble du département.

L'éducation prioritaire est donc définitivement achevée. M. Wassenberg, Directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN), en a convenu lors du Comité technique spécial départemental (CTSD) du 20 janvier : «Il faut assurer l'équité entre les établissements. L'éducation prioritaire a reçu d'autres moyens (pondération), ça suffit.» Cela signifie clairement qu'en dehors de la pondération, qui ne concerne que les REP+, pas les REP, il ne faut s'attendre à aucun moyen supplémentaire lorsque l'on est classé dans l'éducation prioritaire. De même, les seuils sont dépassés dans de nombreux endroits, et la DSDEN parle de plus en plus de simples «repères». SUD Éducation 93 revendique notamment pour l'éducation prioritaire un maximum de 16 élèves par classe.

Les heures perdues de l'éducation prioritaire servent à financer la réforme du collège. La réforme du collège annonçait en grande pompe la mise en place de 3 heures d'autonomie par division, à utiliser par les établissements

comme ils le veulent. Ces 3 heures ont été en grande partie autofinancées par la baisse des horaires réglementaires. Cela a également impliqué un très léger coup de pouce à des établissements qui étaient déjà aux horaires planchers... au détriment des marges existantes dans les DHG de l'éducation prioritaire ! L'une des raisons qui nous avaient poussées à combattre la réforme du collège est qu'il s'agissait pour nous d'une arnaque sur les moyens : et encore une fois, malheureusement, nous avons raison.

Les élèves les plus fragiles sont sacrifiés : dans l'éducation prioritaire, mais aussi à travers les dispositifs spécifiques (ULIS, UPE2A). L'inclusion des élèves allo-

M. Wassenberg, DASEN, au CTSD du 20 janvier : «Il faut assurer l'équité entre les établissements. L'éducation prioritaire a reçu d'autres moyens avec la pondération, ça suffit.»

phones permet une baisse des moyens alloués spécifiquement : une UPE2A n'est financée qu'à hauteur de 21 heures par la DSDEN, soit moins qu'une classe à part entière ! Par ailleurs, l'inclusion n'est pas possible dans des établissements dans lesquels les classes ont atteint les seuils. C'est bien la raison pour laquelle SUD Éducation continue à revendiquer la double inscrip-

tion pour les ULIS et les UPE2A.

Pour SUD Éducation 93, il est temps de renverser la vapeur :

◆ **par une mobilisation des collèges du 93 contre la baisse des DHG, et notamment dans l'éducation prioritaire**

◆ **en lien avec la mobilisation en cours de l'éducation prioritaire «Touche pas à ma ZEP»**

Pour une véritable éducation prioritaire, pour un plan d'urgence pour l'éducation dans le 93, l'heure est à la mobilisation ! SUD Éducation 93 est un outil pour vos mobilisations : contactez le syndicat !